

le réseau SAGNE, un réseau qui se mouille !

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ZONES HUMIDES
ADOUR GARONNE DU CEN AUVERGNE

Réseau SAGNE : un réseau de gestionnaires de zones humides

La Cellule d'assistance technique zones humides (CATZH, réseau Sagne) propose des conseils gratuits sur demande pour trouver des solutions individualisées à la gestion durable des zones humides (point d'abreuvement, point de franchissement...). Ces conseils sont possibles sur le bassin versant Adour Garonne et sur tout type de terrain (agricole, forestier...). Cette cellule-réseau est portée localement par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne). Le réseau Sagne permet à ses adhérents (personnes physiques et morales) :

- de mieux connaître ses zones humides et donc son patrimoine,
- d'avoir un diagnostic de zone humide adapté à ses pratiques,
- d'être en lien avec d'autres gestionnaires de zones humides,
- d'être régulièrement informé des avancées du réseau,
- de participer à des journées d'échanges et de formations sur le thème des zones humides.

L'adhésion au réseau est volontaire et gratuite, il s'agit d'un engagement moral à la gestion durable de zones humides (non drainage, non retournement...).

La plupart des zones humides de notre région est représentée par des prairies plus ou moins humides de montagne, et sont le plus souvent incluses dans les îlots de pâturage des exploitations agricoles.

La présence d'eau dans ces milieux est un atout pour l'agriculteur.

UN OUTIL DE :



La gestion des zones humides forestières représentent également un enjeu en termes de maintien de la biodiversité (mare, tourbière forestière à la biodiversité particulière) et de la ressource en eau (gestion des écoulements notamment).



D'autres CATZH existent en Auvergne : le SMBRC¹ en a installé une en 2009, le SIGAL² en 2011. Le CEN Auvergne a mis en place l'outil en 2005.

1. SMBRC : syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé
2. SIGAL : syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon (Bassin versant Loire Bretagne)



Territoire d'intervention du réseau SAGNE

Les chiffres-clés de l'intervention au 31 décembre 2011, depuis 2005

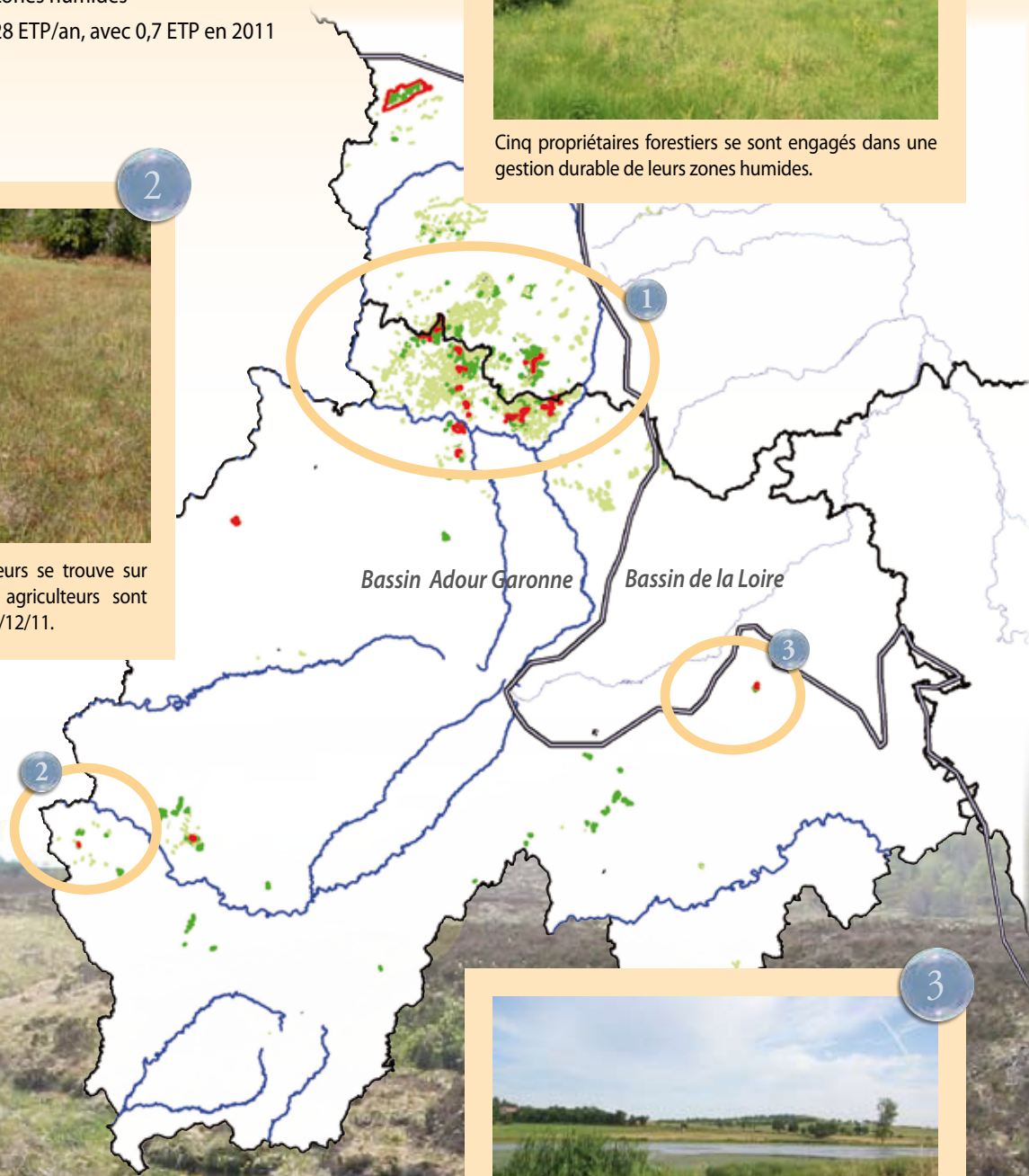
- 280 gestionnaires rencontrés, représentant une surface de zones humides de 728 hectares (ha)
- 75 diagnostics synthétiques rédigés (depuis 2009)
- 15 journées d'échanges (organisation ou co-organisation)
- 19 adhérents, pour 183,99 ha de zones humides
- Temps de travail : moyenne de 0,28 ETP/an, avec 0,7 ETP en 2011



Cinq propriétaires forestiers se sont engagés dans une gestion durable de leurs zones humides.



Un des derniers adhérents agriculteurs se trouve sur la commune de Siran. 10 autres agriculteurs sont également membres du réseau au 31/12/11.



Légende

- zone humide répertoriée dans le cadre de la CATZH
- gestionnaire rencontré 2005-2011
- membre du réseau sagnes



La commune de Talizat a adhéré à la charte de bonnes pratiques pour la narse de Pierrefitte, zone humide emblématique de la Planèze de Saint-Flour, notamment pour l'avifaune (migration et nidification). Une autre collectivité a adhéré dans le Puy-de-Dôme, ainsi que le Ministère de la défense sur le camp militaire de Bourg-Lastic.

Témoignages et retours d'expériences

Patrick Wespisser a accueilli plusieurs visites du site pour faire part de sa motivation et échanger avec d'autres agriculteurs (notamment les 28 mars 2007 et 12 octobre 2011).

Mise en défens du cours d'eau principal.



Bruyère à quatre angles



Nom : Patrick Wespisser

Situation actuelle : chef d'exploitation vaches Salers
Adhérent au réseau SAGNE depuis 2006.

Présente-nous ton exploitation en quelques mots?

Nous nous sommes installés en novembre 2003, dans une exploitation située dans le Nord du Cantal sur une zone naturelle : l'Artense en limite avec le Cézallier. Sur cette exploitation de 65 hectares, nous conduisons de façon extensive un troupeau de SALERS composé de 38 mères. Nous produisons ainsi des veaux destinés à l'élevage et à l'engraissement.

Quelles sont tes contraintes d'exploitation de la tourbière des Combes et qu'attendais-tu du réseau Sagne ?

Les terrains qui composent l'exploitation sont de nature diverse, mais les tourbières sont certainement les espaces les moins faciles à gérer. La tourbière des Combes, de 10 hectares environ, était pour moi un véritable problème. Bien évidemment cette zone est importante en période de sécheresse, mais le terrain est fragile, il peut souvent se transformer en piège, de plus l'eau bien que présente, est souvent hors de portée des animaux.

C'est pourquoi avec le concours du Conservatoire, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil général, nous avons engagé cette tourbière dans le réseau sagnes, et travaillons dans une ambiance des plus cordiales pour la mise en place d'une gestion conservatrice et agricole du milieu.

Retour d'expériences sur un chantier exemplaire

Avant l'adhésion au réseau Sagne, Patrick Wespisser avait imaginé les grandes lignes des aménagements mais l'accompagnement du réseau Sagne a permis la concrétisation et l'assistance au projet. En effet, les aménagements de cette tourbière ont permis d'une part, de sécuriser les endroits dangereux pour les bêtes (gouilles et tremblants) et d'autre part, de préserver les zones tourbeuses sensibles au piétinement des bovins (tremblants et bordure du cours d'eau) :

- les deux pompes de pâture ont été installées en zone sèche avec prélèvement d'eau (crépine) dans le ruisseau principal. Les tranchées (30 cm X 30 cm) de passage du tuyau PEHD ont été rebouchées aussitôt,
- la mise en défens du linéaire du cours d'eau principal, des gouilles et des zones de tremblant,
- l'installation de deux pontons sur le cours d'eau principal et sur un écoulement annexe.

Une des pompes sur une zone sèche au milieu de la tourbière.



Retour de la formation 2010 CAT Zones Humides

L'école des zones humides... pour les élus locaux du Cantal

Dans le cadre de la mise en place du Plan départemental des zones humides (PDZH) du Cantal, piloté par le Conseil général (CG) et la Direction départementale des territoires (DDT), des journées d'information sur le thème « Comment concilier gestion des zones humides et développement du territoire ? » ont été proposées aux élus à l'automne – hiver 2010.



Ces journées ont connu un bon succès, tant du point de vue du nombre de participants (55 communes représentées) que de la richesse des débats.

Avec le soutien logistique de l'Association des Maires de France, les apports pédagogiques du CPIE de Haute-Auvergne et technique du CEN Auvergne, une série de 4 formations à l'attention des élus locaux a été animée à Salers (avec EPIDOR¹), à Massiac (avec le SIGAL²), à Saint-Mamet-la-Salvetat (avec le SMBRC³) et à Saint-Flour (avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne).

A ces occasions, les élus ont été amenés à compléter leurs connaissances ou à découvrir les zones humides (CPIE). Une présentation des inventaires départementaux « zones humides », avec leurs avantages et leurs limites, a servi d'introduction à l'implication des élus dans la connaissance et

la préservation de ces zones sur leur commune (DDT15 / CG15). Un point approfondi sur la réglementation « loi sur l'eau » a été présenté sous forme de « démarche de projet » : cela a permis aux auditeurs de mieux comprendre les procédures en vigueur. Enfin, des exemples d'aménagements et de travaux avec l'expertise des cellules d'assistance technique cantaliennes ont été présentés (CEN Auvergne et SMBRC). Ce fut autant de cas concrets pour illustrer les modes de prise en compte possibles des zones humides par les élus, assurant à la fois aménagement et préservation.

Ces exemples ont permis de promouvoir l'outil CAT de telle manière que plusieurs élus l'ont sollicité à l'issue des formations !

1. EPIDOR : établissement public territorial du bassin de la Dordogne
2. SIGAL : syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon
3. SMBRC : syndicat mixte du bassin de la Rance et du Celé



Lucie LE CORGUILLE

Contacts Bassin Adour Garonne :

- **Puy-de-Dôme et Cantal** (canton de Champs-sur-Tarentaine, communes de Chanterelle, St-Amandin, Montboudif) :

Lucie LE CORGUILLE au 04 73 63 00 11, lucie.lecorguille@espaces-naturels.fr

- **Département du Cantal hors bassin du Celé :**

Marie-Claire REGNIER au 04 71 20 28 86, marie-claire.regnier@espaces-naturels.fr



Marie-Claire REGNIER

Les zones humides ont longtemps souffert et souffrent encore d'une mauvaise image. Elles jouent pourtant un rôle important dans le cycle de l'eau : elles sont souvent en zones de source et participent à la régulation des débits des cours d'eau. Ces fonctions d'intérêt général impliquent que, malgré leur situation courante en terrains privés, ces milieux participent au maintien d'un bien commun : l'eau. Chacun(e) peut donc participer à son échelle à sa préservation.

ont participé à la rédaction : Marie-Claire Régnier, Lucie Le Corguillé, Patrick Wespisser ; conception : CEN Auvergne ; photos : CEN Auvergne, SIGAL sauf mentions contraires ; Cartes : conception CEN Auvergne.



Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Moulin de la Croûte
rue Léon-Versepey
63200 Riom
Tél. 04 73 63 18 27
Fax 04 73 64 04 73
courriel : cen-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr

Membre en Auvergne du réseau

